

En ce vingt-cinquième anniversaire de notre Organisation, il convient de rappeler que l'un des objectifs essentiels énoncés par la Convention relative à l'OCDE est de "contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que non-membres, en voie de développement économique". Alors, comme aujourd'hui, il était clairement reconnu que les pays membres partageaient, avec les pays en développement, la responsabilité de la réalisation de cet objectif.

C'est dans cet esprit que j'exprime le souhait de voir cette réunion renforcer notre volonté de procéder aux ajustements de nos économies et de réaliser, en matière de libéralisation des échanges, des progrès qui tiennent pleinement compte des intérêts des pays en développement. A cet égard, la tenue d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales jouera un rôle déterminant pour les préoccupations des pays développés et en développement.

Comme l'indique le titre du premier point à l'ordre du jour "Coopération pour l'ajustement et la reprise du progrès dans les pays en développement", nous devons définir les méthodes de coopération les mieux adaptées pour aider les pays en développement à effectuer les ajustements nécessaires à une reprise réelle de la croissance. Sans cette reprise, leurs perspectives ne seront guère brillantes et les nôtres pourraient en être affectées.

La récente récession n'a que trop ranimé la tentation insidieuse du protectionnisme: elle nous a permis d'approfondir notre compréhension de l'interdépendance des pays débiteurs et créditeurs; elle a souligné l'importance d'une consolidation de nos institutions multilatérales et a démontré la nécessité impérieuse des ajustements structurels - tout en révélant également ses coûts politiques et sociaux. Tout cela devrait nous montrer que les approches adoptées face aux problèmes de notre temps ne peuvent demeurer statiques. A